

Annonce événementielle au sens de l'article 53 RC

Dividende 2025-2026 à option

Bonhôte-Immobilier SICAV s'est réunie en Assemblée générale ce lundi 13 juillet 2026. Les actionnaires, qui ont exercé leurs droits de vote, ont accepté les différents points de l'ordre du jour, en particulier :

- L'attribution du dividende à CHF 3.46 par action, en hausse de 2 % par rapport à l'année dernière

- Le renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration

Solution unique dans le domaine des fonds immobiliers, les investisseurs peuvent choisir de percevoir leur dividende en espèces ou sous forme de nouvelle(s) action(s).

Les conditions sont les suivantes :

Prix d'émission : CHF 128.02

Période de souscription : du 17 au 28 juillet 2026 à 12 heures

Rapport de souscription : 37 anciennes actions donnent le droit de souscrire à 1 nouvelle action

Libération et cotation des nouvelles actions : 31 juillet 2026

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet.

bonhote-immobilier.ch

A propos de Bonhôte-Immobilier SICAV

Bonhôte-Immobilier SICAV, lancé en octobre 2006, est un fonds de placement de droit suisse au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Le fonds immobilier a pour objectif de constituer un parc de valeurs patrimoniales stables et géré de manière dynamique.

Philippe Salvi

Gestionnaire de Bonhôte-Immobilier SICAV

c/o Banque Bonhôte & Cie SA

2, quai Ostervald - 2001 Neuchâtel

T. +41 32 722 10 18 / psalvi@bonhote.ch